



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 24 avril 2019
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.1

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du seize avril deux-mille-dix-neuf, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du quatre avril deux mille dix-neuf.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	LAIGNEAU Annette
FONTA Christian	SIMON Michel
HAJIJE Samir	SUSSET Martine
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	MARIN Pierre
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par M. HAJIJE
COSTES Bruno, représenté par Mme SUSSET
FAURE Dominique, représentée par M. FONTA
PACE Alain, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MONTI Jean-Charles
MOUDENC Jean-Luc
MORERE André

MORINEAU Christine
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SOULET Serge
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 10	Votants : 14
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 14

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2018, qui présente un excédent global de clôture de 346 690,62 €.

Au cours de l'année 2018 l'activité du SMEAT a porté sur :

- l'engagement des travaux de la 2^{ème} révision du SCoT (prescrite le 8 janvier 2018) notamment sous la forme :
 - d'un bilan 2008-2018 de la Grande agglomération au regard des objectifs du SCoT ;
 - d'un travail en commissions contributives (articulées sur les trois objectifs majeurs énoncés dans la délibération de prescription : Spécificités territoriales, Mobilités optimisées ; Complémentarités foncières) en vue de l'élaboration du diagnostic ;
- la poursuite des missions de mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme :
 - par la participation du SMEAT à 17 réunions de personnes publiques associées dans le cadre de procédures d'élaboration ou de révision de PLU ;
 - par la formulation des avis sur 24 procédures d'urbanisme (dont le projet de PLUi-H de Toulouse métropole, et 5 autres élaborations ou révisions de PLU) s'appuyant, pour cela, sur 9 réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme ;
- la mise en place, d'un commun accord avec Tisséo-collectivité, d'une commission mixte chargée de contribuer aux réflexions stratégiques, aux évolutions du SCoT et du PDU, et au suivi de leurs outils de mise en œuvre, à l'interface des compétences des deux syndicats mixtes (système de déplacement durable et cohérence urbanisme/mobilités) ; cette commission ayant été installée en décembre 2018 ;
- la participation au dispositif de l'Interscot du Grand bassin toulousain lequel s'est attaché, principalement, en 2018 :
 - à suivre les travaux d'élaboration du SRADDET Occitanie 2040, notamment par la formulation d'une contribution adressée à la Région Occitanie en juillet 2018, et que le SMEAT a reprise à son compte ;
 - à élaborer une méthodologie d'observation et analyse des évolutions des territoires aux franges des SCoT, notamment sur certains territoires aux confins du SMEAT et des autres SCoT de l'ancien GIP InterSCoT ;

ces différentes missions s'appuyant sur les travaux et les dispositifs d'animation assurés par l'AUAT dans le cadre de son programme partenarial annuel.

L'exécution du budget 2018 traduit, donc, ces activités, étant, en outre, relevé :

- qu'il a été procédé, au cours de l'exercice, au versement du solde de la subvention FEDER, reçue au titre du projet Naturba, qui était due à trois des EPCI membre ayant participé à ce projet ;
- qu'une partie de la contribution 2018 du SMEAT au programme partenarial de l'AUAT pour 2018, reste à verser pour un montant de 190 000 €, et sera donc à inscrire au Budget 2019 ;
- que plusieurs lignes de dépenses correspondaient à des provisions en vue de travaux ou frais complémentaires relatifs à la 2^{ème} révision, lesquelles, n'ayant pas été mobilisées, doivent, également, être reporté sur l'exercice 2019.

Ces deux derniers éléments expliquent, principalement, le montant de l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 291 394,43 €.

Il est rappelé, par ailleurs que la section d'investissement, qui présente un excédent de 55 296,19 €, est très peu sollicitée ; elle enregistre, essentiellement, année après année, le report de provisions pour amortissement constituées lors d'exercices antérieurs.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2018 se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 11 : Charges de gestion générale	325 961,44 €
o Location et entretien locaux :	21 714,99 €
o Frais divers liés à la 2 ^{ème} révision du SCoT	600,08 €
o Contribution au programme mutualisé annuel de l'auat	280 639,00 €
o Autres dépenses administratives	23 007,37 €
• Chapitre 12 : Charges de personnel	247 457,39 €
• Chapitre 65 : Subvention groupement de collectivités :	176 974,13 €
• Chapitre 42 : Opérations d'ordre Dotation aux amortissements	881,89 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 751 274,85 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Atténuation de charges	1 766,71 €
• DGD « documents d'urbanisme »	40 000,00 €
• Cotisation des EPCI membres	776 000,00 €
• Autres recettes (régularisation)	0,80 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	224 901,77 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 1 042 669,28 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement et de logiciels 2 926,38 €
- Autres dépenses (régularisation) 1,08 €
-

Montant total de dépenses d'investissement : 2 927,46 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté : 56 645,02 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 881,89 €
- FCTVA 696,74 €

Montant total de recettes d'investissement : 58 223,65 €.

Il sera donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté :

- En dépenses de fonctionnement à 751 274,85 €
- En recettes de fonctionnement à 1 042 669,28 €
- En dépenses d'investissement à 2 927,46 €
- En recettes d'investissement à 58 223,65 €

Ce compte faisant ressortir un excédent courant :
en section de fonctionnement, de : 291 394,43 €
en section d'investissement, de : 55 296,19 €,
soit un total de 346 690,62 €.

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du SMEAT arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	751 274,85 €
• En recettes de fonctionnement à	1 042 669,28 €
• En dépenses d'investissement à	2 927,46 €
• En recettes d'investissement à	58 223,65 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 mai 2019.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC